

CONVOCACTION : 07 avril 2016

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabrice CHARTREUX, Maire.

Sont présents : Mesdames DEBONNET Géraldine, COLAS Corinne, MARC Françoise, MARIOTTE Béatrice, WIOLAND Nathalie-Marie, BEAUX Caroline et Messieurs CHARTREUX Fabrice, GEORGE Yvan, FRANCESCHI Alain, CHANDY Alain, HENIQUI Philippe et LABRIET Daniel.

Ont donné procuration : Madame GUEDOU Justine à Madame BEAUX Caroline, Monsieur JASIAK Guillaume à Madame DEBONNET Géraldine et Monsieur BENOIT Pierre à Monsieur HENIQUI Philippe.

Etai(ent) absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Alain FRANCESCHI.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Compte de gestion 2015
  - 2 - Compte administratif 2015
  - 3 – Vote des trois taxes
  - 4 – Affectations des résultats
  - 5 – Budget primitif 2016
  - 6 – Compte de gestion CCAS 2015
  - 7 – Compte administratif CCAS 2015
  - 8 – Travaux ONF
  - 9 – Demande subvention auprès Conseil Régional
  - 10 – Adhésion à un service de fourrière animale
  - 11 – Cession partie parcelle communale
- Informations diverses

#### **1 – Compte de gestion 2015**

##### **14.04.2016 – Délibération n°1 - Approbation du compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur, Mme MAYER Agnès, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 2 – Compte administratif 2015

### **14.04.2016 – Délibération n°2 – Approbation du compte administratif 2015**

Sous la présidence de Mme Géraldine DEBONNET, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

◇ Fonctionnement

Dépenses : 674 688.38 €

Recettes : 695 905.64 €

Soit un résultat de fonctionnement de : + 21 217.26 €

◇ Investissement

Dépenses : 334 289.52 €

Recettes : 767 691.92 €

Soit un résultat d'investissement de : + 433 402.40 €

Hors de la présence de M. Fabrice CHARTREUX, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'approuver le compte administratif du budget communal 2015.

## 3 – Vote des trois taxes locales

### **14.04.2016 – Délibération n°3 – Vote des trois taxes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des taux d'impositions 2015, pour un produit fiscal attendu tel que suit :

	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 204 000	11.82	142 313
Taxe foncière (bâti)	722 000	13.70	98 914
Taxe foncière (non bâti)	25 500	27.40	6 987
Total			248 914

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de voter les taux d'impositions énoncés ci-dessus.

## 4 – Affectation des résultats

### **14.04.2016 – Délibération n°4 – Affectation du résultat**

Considérant que le vote du compte administratif du budget communal de l'exercice 2015 n'a appelé aucune observation des Conseillers Municipaux,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Section de fonctionnement :

- Un résultat antérieur de : + 239 267.56 €

COMMUNE DE DOMGERMAIN – Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016

- Un résultat de l'exercice de : + 21 217.26 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 260 484.82 €

Section d'investissement :

- Un résultat antérieur de : - 419 267.01 €
- Un résultat de l'exercice de : + 433 402.40 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de : + 14 135.39 €

- Des restes à réaliser en dépenses de : - 79 590.64 €

Soit un besoin de financement de 65 455.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve - Article 1068 : 65 455.25 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : +195 029.57 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : + 14 135.39 €

## **5 – Budget primitif 2016**

### **14.04.2016 – Délibération n°5 – Vote du budget primitif 2016**

Vu le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Entendu les précisions données par Mme Géraldine DEBONNET, Adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 881 589.57 €
- Recettes : 881 589.57 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 321 914.64 €
- Recettes : 321 914.64 €

## **6 – Compte de gestion CCAS 2015**

### **14.04.2016 – Délibération n°6 – Approbation du compte de gestion 2015 du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que le compte gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur, Mme MAYER Agnès, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

COMMUNE DE DOMGERMAIN – Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'approuver le compte de gestion du CCAS de la trésorière municipale pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7 – Compte administratif CCAS 2015**

### **14.04.2016 – Délibération n°7 – Approbation du compte administratif 2015 du CCAS**

Sous la présidence de Mme Géraldine DEBONNET, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du CCAS qui s'établit ainsi :

◇ Fonctionnement

Dépenses : 7 144.80 €

Recettes : 8 381.50 €

◇ Résultat de l'exercice : + 1 236.70 €

◇ Résultat antérieur : - 335.11 €

◇ Résultat cumulé : + 901.59 €

Hors de la présence de M. Fabrice CHARTREUX, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide d'approuver le compte administratif du budget du CCAS 2015.

## **8 – Travaux ONF**

### **14.04.2016 – Délibération n°8 – Travaux ONF**

Vu le programme d'actions pour l'année 2016 présenté par l'ONF en mairie en date du 22 mars 2016,

Vu le devis présenté par l'ONF pour un montant de 4 744.42 € concernant les travaux suivants :

- 3 ouvertures de cloisonnement
- Elagage et broyage de branche (entretien du réseau de desserte)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Accepte le devis des travaux de l'Office National des Forêts d'un montant de 4 744.42 € H.T. faisant suite à l'approbation du programme d'actions pour l'année 2016 présenté en mairie en date du 22 mars 2016.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

## **9 – Demande subvention auprès Conseil Régionale**

COMMUNE DE DOMGERMAIN – Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016  
**14.04.2016 – Délibération n°9 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Vu le projet de la mise aux normes de la salle du Parvis de l'Eglise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Sollicite auprès du Conseil Régional une aide régionale à hauteur de 20% au titre du plan de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants pour le projet de la mise aux normes de la salle du Parvis de l'Eglise inscrit au budget 2016.

**10 – Adhésion à un service de fourrière animale**

**14.04.2016 – Délibération n°10 – Adhésion à un service de fourrière animale**

Vu l'article L.211-24 du code rural précisant l'obligation pour chaque commune de disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation,

Considérant que la commune de Domgermain ne dispose pas d'un tel équipement, il est nécessaire de contractualiser avec un prestataire qui assurera ce service obligatoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Maire à contractualiser avec le refuge du Mordant pour cette prestation et dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.

**11 – Cession partie parcelle communale**

**14.04.2016 – Délibération n°11 – Cession d'une partie de la parcelle communale AD542**

Suite à la demande de M. KAPRAL Patrick qui sollicite l'achat d'une partie de la parcelle AD542 attenante à sa propriété,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de vendre une partie de la parcelle AD542
- Décide que la surface cédée ne pourra être supérieure à 100 m<sup>2</sup> (la surface définitive sera arrêtée par le géomètre en accord avec la commune et l'acquéreur)
- Fixe le prix de vente à 18 € le m<sup>2</sup>
- Décide que les frais inhérents à la vente (notaire, géomètre, enregistrement au service des Hypothèques....) seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce dossier.

**Informations diverses**